



Municipalité de Chippis

3965 Chippis

Tél. 027 455 13 03

commune@chippis.ch

www.chippis.ch

ATTENTION

Avec l'arrivée du printemps, les travaux extérieurs reprennent et l'arrosage abusif des jardins, des gazons, le nettoyage des surfaces goudronnées, véhicules et autres meubles de jardin mettent à mal notre capacité d'alimentation.

Nous comptons sur la collaboration de tous pour une utilisation rationnelle et raisonnable de l'eau potable afin d'éviter d'assécher notre réseau.



Dix astuces pour économiser l'eau

- 1 Le premier réflexe à adopter pour économiser l'eau est de maintenir le robinet fermé quand vous brossez vos dents ou lavez la vaisselle.
- 2 Utilisez de petits équipements pour faire des économies, comme les économiseurs d'eau. Placés sur les robinets, ils réduisent le débit tout en gardant la même pression. Avec ce système, vous économiserez plus de 50 % d'eau.
- 3 Équipez-vous d'un robinet de douche thermostatique : un robinet de douche classique entraîne la perte de grandes quantités d'eau, remplacez-le par ce système, vous ferez de grosses économies.
- 4 Un réducteur de débit peut aussi être placé sur le pommeau classique de votre douche. Ce dispositif permet une économie d'eau de 50 %.
- 5 5 litres d'eau sont évacués dans la chasse d'eau chaque fois. Grâce un dispositif à double commande qui se fixe sur la chasse d'eau, vous pouvez choisir d'en libérer une quantité adaptée.
- 6 Pour l'électroménager (lave-linge et lave-vaisselle), regardez bien si l'étiquette "énergie" figure sur l'appareil, elle vous indiquera sa consommation moyenne.
- 7 Si vous avez un jardin, réutilisez l'eau de pluie pour l'arrosage en la collectant dans un bidon ou une cuve (ou installer un récupérateur d'eau de pluie à la gouttière).
- 8 Pour l'arrosage des plantes, préférez le soir, car la nuit favorise le maintien de l'humidité des sols.
- 9 Le calcaire est l'ennemi des canalisations : vérifiez la tuyauterie car en cas de fuite au robinet, vous pouvez perdre jusqu'à 100 litres d'eau par jour !
- 10 Quand vous faites la vaisselle à la main, utilisez les deux bacs d'eau : l'un pour le rinçage, l'autre pour le lavage.

Consommation d'eau potable



Merci de votre collaboration et de votre compréhension.

Mars 2020

L'Administration communale

Nous profitons de cet avis pour rappeler à la population le décret du 26 août 2009, toujours en vigueur à ce jour :

DECRET

Afin d'éviter une nouvelle interdiction totale d'arrosage le Conseil Communal demande d'utiliser l'eau potable de manière respectueuse et ordonne de se conformer strictement aux horaires et jours suivants :

de 07⁰⁰ à 09⁰⁰ et de 19⁰⁰ à 22⁰⁰

Secteur 1 : lundi, mercredi et samedi uniquement
Toutes parcelles à l' **EST** de la rue de la Promenade

Secteur 2 : mardi, jeudi et samedi uniquement
Toutes parcelles à l' **OUEST** de la rue de la Promenade

L'arrosage goutte à goutte sera toléré en dehors des horaires mentionnés, par contre, les jours fixés par secteur devront être respectés.

